



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2018 N°47
11 juillet 2018

- Décision du 11 juillet 2018 portant délégation de pouvoir au directeur général délégué de VNF	P 2
- Décision du 9 juillet 2018 portant prolongation de l'expérimentation du télétravail au sein de VNF	P 3

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

**DECISION DU 11 JUILLET 2018
PORTANT DELEGATION DE POUVOIR
AU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment son article L. 4312-3,
Vu la loi n° 83-634 du 16 juillet 1983 modifiée, et notamment son article 11,
Vu le décret n° 2017-97 du 26 janvier 2017,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France n°02/2018/2.2 du 28 juin 2018 relative à la protection fonctionnelle du directeur général de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1^{er}

Délégation de pouvoir est donnée au directeur général délégué de Voies navigables de France pour prendre tous actes relatifs à l'exécution de la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 28 juin 2018 relative à la protection fonctionnelle du directeur général de Voies navigables de France.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : www.vnf.fr

Fait à Béthune, le 11 juillet 2018

Le directeur général

Signé

Thierry Guimbaud

**DECISION DU 9 JUILLET 2018
PORTANT PROLONGATION
DE L'EXPERIMENTATION DU TELETRAVAIL AU SEIN DE VNF**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 1222-9 et suivants,

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2016 portant application du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature aux ministères chargés de l'environnement et du logement,

Vu l'instruction du directeur général de VNF relative à l'organisation et à l'aménagement du temps de travail des personnels de droit public en date du 20 décembre 2016,

Vu l'instruction du directeur général de VNF relative à l'expérimentation du télétravail au sein de VNF en date du 4 juillet 2017, notamment son article 1^{er};

Vu l'information du 21 juin 2018 du comité d'hygiène de santé et de sécurité au travail central de VNF,

Vu l'information du 4 juillet 2018 de la formation plénière du comité technique unique de VNF,

DECIDE

Article 1^{er} - Prolongation de l'expérimentation du télétravail

L'expérimentation du télétravail prévue par l'instruction du 4 juillet 2017 susvisée est prolongée jusqu'au 1^{er} mars 2019 dans les conditions prévues par l'instruction précitée.

Dans le cadre de cette prolongation, aucune nouvelle demande de télétravail ne pourra être instruite.

Article 2 - Impact de la prolongation de l'expérimentation sur la situation des télétravailleurs

Les personnels autorisés à télétravailler durant le temps de l'expérimentation peuvent être autorisés à poursuivre le télétravail jusqu'au terme de l'expérimentation prévu à l'article 1^{er} de la présente décision. Le cas échéant, cette autorisation prend la forme d'une nouvelle décision individuelle pour les agents de droit public et d'un avenant au contrat de travail pour les salariés de droit privé.

Article 3 - Mise en œuvre de la décision

La directrice des ressources humaines et des moyens est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 9 juillet 2018

Thierry GUIMBAUD

Signé

Directeur général